

#PLF 2021



22 décembre 2020

Adoption définitive du PLF 2021 - Fiscalité directe

Les députés viennent d'adopter définitivement le projet de loi de finances pour 2021. Le projet de loi a été soumis au Conseil constitutionnel dans le cadre du contrôle a priori, avant sa promulgation au Journal Officiel.

Mesures adoptées dans leur rédaction issue de la 1^e lecture à l'Assemblée nationale

Il s'agit ici d'une sélection de mesures qui, si elles ont pu être modifiées au cours de la navette parlementaire par les sénateurs, ont finalement été adoptées dans leur rédaction telle qu'issue de la 1^e lecture à l'Assemblée nationale (ou, du moins, qui n'ont pas fait l'objet de modifications substantielles par rapport au texte adopté en 1^e lecture par l'Assemblée nationale). Nous vous renvoyons ainsi, s'agissant de ces mesures, à nos précédentes publications.

Baisse des impôts de production

Baisse de la **CVAE** et ajustement du taux du plafonnement de la **CET** en fonction de la valeur ajoutée (art. 3)

Taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation foncière des entreprises :

modernisation des paramètres de la méthode comptable d'évaluation servant au calcul des impôts fonciers de la plupart des établissements industriels (art. 4)

[Lien vers notre alerte PLF 2021](#)

[PLF 2021 - AN I – Partie I](#)

[PLF 2021 - AN I – Partie II](#)

CFE : mise en place d'une mesure permettant de prolonger de 3 ans l'exonération de CFE en cas de création ou d'extension d'établissements, sur délibération des collectivités territoriales (article 42)

Contreparties au bénéfice des crédits de la mission plan de relance (art. 56 sexies)

Mesures de soutien temporaires et sur option des entreprises

Réévaluation libre des actifs (art. 5)

[Lien vers notre alerte PLF 2021](#)

Rétablissement temporaire du dispositif d'étalement de la PV réalisée lors d'une opération de cession-bail d'immeuble par une entreprise (art. 6)

[Lien vers notre alerte PLF 2021](#)

[PLF 2021 - AN I – Partie I](#)

Imposition des bénéficiaires des sociétés	
Mesure de coordination du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) (art. 3 septies)	PLF 2021 – AN I – Partie I
Assouplissement du régime des plus-values de cession de locaux professionnels transformés en logements (art. 3 octies et 3 quaterdecies)*	PLF 2021 – AN I – Partie I
Elargissement du champ d'application du taux réduit d'IS pour les PME (art. 3 nonies)	PLF 2021 – AN I – Partie I
Suppression progressive de la majoration de 25 % des bénéfices des entreprises qui n'adhèrent pas à un organisme de gestion agréé (art. 7)	Lien vers notre alerte PLF 2021 PLF 2021 – AN I – Partie I
Innovation	
Aménagements du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt innovation (art. 8)	Lien vers notre alerte PLF 2021 PLF 2021 – AN I – Partie I
Entreprises en difficulté	
Elargissement aux procédures de conciliation, des dispositifs fiscaux applicables dans le cadre d'une procédure de sauvegarde (art. 3 decies A)	PLF 2021 - AN I – Partie II <i>Ces mesures ont été transféré de la seconde à la 1^{ère} partie du PLF par les sénateurs mais elles n'ont pas fait l'objet de modification au fond (anciens art. 42 A et 43 quinquies).</i>
Recapitalisation d'entreprises en difficulté : assouplissement du dispositif de neutralisation en cas d'apport en capital libéré par compensation avec des créances liquides et exigibles (art. 5 bis)	
Mesure IR : possibilité d'imputer les pertes constatées en cas d'annulation de valeurs mobilières sur les plus-values de même nature, dans le cadre d'une procédure collective (art. 3 quinquies)	PLF 2021 - AN I – Partie I
Fiscalité personnelle	
Maintien de la retenue à la source sur les revenus des contribuables non-résidents (art. 2 ter)	PLF 2021 - AN I – Partie I
Majoration temporaire du mécanisme de plafonnement des réductions d'impôt pour les investissements solidaires (art. 42 H)	PLF 2021 - AN I – Partie II
Epargne salariale	
Contribution patronale due en cas d'attribution gratuite d'actions : extension du champ d'application de l'exonération PME aux entreprises de taille intermédiaire (art. 51 sexies)	PLF 2021 - AN I – Partie II
Actionnariat salarié : exonération du forfait social pour 2020 et 2021 (art. 51 septies)	

*Cet article a été introduit en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale et a fait l'objet de quelques modifications par les sénateurs (amendements [n° I-1214](#), [n° I-340 rect. ter](#), [n° I-600 rect.](#)).

Renforcement de dispositifs pris en faveur du secteur culturel et de la presse	
Aménagement de la réduction d'impôt accordée au titre de la souscription au capital de SOFICA (art. 42 K)	
Augmentation du taux du crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles pour les œuvres audiovisuelles documentaires (art. 43 sexies)	PLF 2021 - AN I – Partie II
Aménagement du crédit d'impôt spectacle vivant (art. 3 duodecies)	PLF 2021 - AN I – Partie I
Création d'un crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 3 undecies)	PLF 2021 - AN I – Partie I
Elargissement du crédit d'impôt audiovisuel au bénéfice des adaptations audiovisuelles et à la captation de spectacle vivant (article 42 N)*	PLF 2021 - AN I – Partie II
Aménagement du crédit d'impôt pour la production d'œuvres phonographique (art. 3 decies)**	PLF 2021 - AN I – Partie I
Réduction d'impôt accordée au titre de la souscription au capital d'entreprises de presse (art. 42 J)	PLF 2021 - AN I – Partie II
Prorogation de 3 ans du régime spécial en faveur des entreprises de presse (art. 3 bis)	PLF 2021 - AN I – Partie I
Rétablissement de la réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse (art. 43 octies)	PLF 2021 - AN I – Partie II
Annulation de la taxe sur les spectacles de variétés perçue au profit du Centre national de la musique pour la période du 17 mars 2020 au 30 juin 2021 (art. 24 ter)	Cette mesure, adoptée en 1 ^e lecture à l'Assemblée nationale et applicable jusqu'au 31 décembre 2020, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par les sénateurs.
Rationalisation du système fiscal	
Suppression du caractère obligatoire de l'enregistrement de certains actes de société (art. 18)	Lien vers notre alerte PLF 2021
Suppression de taxes à faible rendement (art. 16)	Lien vers notre alerte PLF 2021 PLF 2021 - AN I – Partie
Suppression de dépenses fiscales inefficaces (art. 17)	Lien vers notre alerte PLF 2021
Autres mesures	
Prorogation du taux de l'intérêt de retard et de l'intérêt moratoire (art. 20)	Lien vers notre alerte PLF 2021
Refonte des taxes sur les véhicules à moteur (art. 14)	Lien vers notre alerte PLF 2021
Extension de la réduction du taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) aux commerces de petite surface membres d'un groupe et exploités sous une même enseigne (art. 42 septdecies)	

*Cet article, supprimé par les sénateurs, a été rétabli en nouvelle lecture à l'AN (amendement [n° II-1118](#)) et a fait l'objet de modifications par le Gouvernement (amendements n° [753](#), [1268](#), [1270](#) et [1271](#)).

**Cet article a été introduit en 1^e lecture à l'Assemblée nationale et a fait l'objet de modifications par les sénateurs (amendement n° I-1251) puis en nouvelle lecture à l'AN (amendements [n° 644](#) et [n° 1008](#)).

Prorogation de l'application de certains dispositifs fiscaux	Prorogé jusqu'au
Dispositif Madelin - prorogation du taux majoré de 25 % (art. 42 F) PLF 2021 - AN I – Partie II	31 décembre 2021
Réduction d'impôt accordée en cas de souscription au capital de sociétés foncières solidaires agréée ESUS - prorogation du taux majoré de 25 % (art. 42 G) PLF 2021 - AN I – Partie II	31 décembre 2021
Dispositif Pinel (art. 45 septies)	31 décembre 2022
Zones de revitalisation rurale (ZRR) ; zones d'aide à finalité régionale (AFR) ; zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME) ; zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE) ; bassins d'emploi à redynamiser (BER) ; bassins urbains à dynamiser (BUD) ; zones de développement prioritaire (ZDP) (art. 54 ter)	31 décembre 2022
Encouragement fiscal à l'investissement forestier (« DEFI-Forêt ») (art. 42 B)	31 décembre 2022
Réduction d'impôt accordée au titre des investissements réalisés outre-mer portant sur des travaux de réhabilitation et de confortation de logements anciens (art. 42 C)	31 décembre 2023
Déduction exceptionnelle applicable aux véhicules peu polluant (art. 43 bis)	31 décembre 2024
Exonération des bénéfices réalisés par les sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté (art. 43 quater)	31 décembre 2021
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (art. 43 nonies)	31 décembre 2024
Réduction d'impôt accordée au titre de la souscription au capital de SOFICA (art. 42 K)	31 décembre 2023
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (art. 3 decies)	31 décembre 2024
Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes (art. 42 M)*	31 décembre 2022
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (art. 43 undecies)	31 décembre 2022

*Cet article a été introduit en 1^{er} lecture à l'Assemblée nationale et a fait l'objet de modifications par les sénateurs (amendement [n° II-99 rect.](#), [n° II-1479](#) et [n° II-1426](#) (avis favorable du Gouvernement, pas de modification en nouvelle lecture).

Mesures nouvelles ou ayant fait l'objet de modifications notables au cours de la navette parlementaire

Instauration d'un crédit d'impôt au bénéfice des bailleurs acceptant d'abandonner des loyers (art. 3 decies C)	PLF 2021 - AN I – Partie II PLF 2021 – Retrouvez notre alerte sur la mesure adoptée définitivement !
Aménagement du régime d'imputation sur une base élargie des déficits transférés sur agrément (art. 4 nonies)	Mesure introduite en 1 ^{er} lecture au Sénat et modifiée par les députés en nouvelle lecture
Possibilité d'apposer la mention d'enregistrement sur des copies présumées fiables des actes sous seing privé rédigés et signés selon un procédé électronique fiable (art. 44 ter A)	Mesure introduite en 1 ^{er} lecture au Sénat, adoptée sans modification par les députés

[Lien vers le dossier législatif – PLF 2021](#)

Retrouvez toutes nos actualités et analyses PLF 2021 sur [notre page KPMG Avocats !](#)

Contacts

Marie-Pierre Hôo
Avocat, Partner,
Doctrine Tax
mhoo@kpmgavocats.fr

Alexandra Baudart
Avocat,
Doctrine Tax
abaudart@kpmgavocats.fr

Cette proposition a été réalisée par KPMG Avocats. KPMG Avocats est une société d'avocats de droit français, membre de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International (« KPMG International »), une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Les informations contenues dans ce document sont valables à sa date de publication. Nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Cette proposition est soumise à la négociation, à l'accord et à la signature d'une lettre de mission ou d'un contrat entre les parties. KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International, l'une quelconque de ses entités liées ou les autres cabinets membres à l'égard des tiers. KPMG International ou l'une quelconque de ses entités liées n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2020 KPMG Avocats, société d'avocats de droit français, membre de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG ainsi que le nom KPMG Avocats sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.